

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## EXAMPLE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

EXAMPLE

## Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Diluant

## ▼ Utilisations déconseillées



| Catégorie de processus | La description                                     |
|------------------------|--|
| PROC7                  | Pulvérisation dans des installations industrielles |

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**Only Fictive Chemicals Inc.**

Chemical Street 101

2020 Everywhere

Planet Earth

tel: +45 7240 1622

www.almego.com

Courriel

info@chymeia.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

2022-08-03

Version de la fiche de données de sécurité

4.0

Date de la précédente édition

2022-07-22 (3.0)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Dans un cas d'urgence contacter 911

Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414

Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911

Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

Nouveau-Brunswick: 911

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161

Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou \*666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.  
 STOT SE 3; H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Pictogramme(s) de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

### Conseil(s) de prudence

#### Précautions

-

#### générales

Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. (P261)

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

NE PAS faire vomir. (P331)

En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P312)

#### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

#### ▼ Contient

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Acétate de n-butyle

## 2.3. Autres dangers

### Autre étiquetage

Sans objet

### Autre

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### ▼ 3.2 Mélanges

| Produit/composant               | Identifiants       | % w/w      | Classification                          | Remarques |
|---------------------------------|--------------------|------------|---|-----------|
| Oxyde de zinc                   | N° CAS: 1314-13-2  | 40-60%     |   |           |
| Solvant naphta aromatique léger | N° CAS: 64742-95-6 | ≥10 - ≤25% | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304 | [19]      |

|                     |                   |            |   |
|---------------------|-------------------|------------|---|
| (pétrole)           |                   |            | Skin Irrit. 2, H315<br>STOT SE 3, H336  |
| Xylène              | N° CAS: 1330-20-7 | ≥25 - ≤50% | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Acute Tox. 4, H332 |
| Acétate de n-butyle | N° CAS: 123-86-4  | ≥25 - ≤50% | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336   |

-----

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### ▼ Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

#### Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

##### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

### Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

### Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

### Matières incompatibles

Matériaux combustible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### ▼ 8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde de zinc (ALBERTA)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 2

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 10

Xylène (ALBERTA)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 434

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 651

Acétate de n-butyle (ALBERTA)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 150

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 713

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 950

Observations:

3 = La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

—  
Oxyde de zinc (LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 2 mg/m<sup>3</sup>

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 10 mg/m<sup>3</sup>

Xylène (LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

Acétate de n-butyle (LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

—  
Oxyde de zinc (ONTARIO)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 2 mg/m<sup>3</sup>

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 10 mg/m<sup>3</sup>

Observations:

(R) = Fraction respirable.

Xylène (ONTARIO)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

Acétate de n-butyle (ONTARIO)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 150 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 200 ppm

—  
Oxyde de zinc (QUEBEC)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 2

Observations:

Pr = La poussière respirable.

Xylène (QUEBEC)

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 434  
 Acétate de n-butyle (QUEBEC)  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

—  
 Oxyde de zinc (SASKATCHEWAN)  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 2  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 10  
 Xylène (SASKATCHEWAN)  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150  
 Acétate de n-butyle (SASKATCHEWAN)  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 150  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 200

ALBERTA: Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)  
 LA COLOMBIE-BRITANNIQUE: Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.  
 ONTARIO: Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)  
 QUEBEC: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)  
 SASKATCHEWAN: Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

### Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandé.

### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

### Généralités

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.


### Équipements respiratoires

| Type | Classe                     | Couleur | Normes  |
|------|----------------------------|---------|---------|
| A    | Classe 1 (Faible capacité) | Marron  | EN14387 |




## Protection de la peau


Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

| Recommandé | Type/Catégorie | Normes   |   |
|------------|----------------|----------|---|
| Tyvek®     | 5, 6 / III     | EN1149-1 |  |

## Protection des mains

| Matériel           | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes                  |   |
|--------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|---|
| Caoutchouc nitrile | 0.4                    | > 480                   | EN374-2, EN374-3, EN388 |  |

## Protection des yeux

| Type  | Normes |   |
|---|--------|---|
| Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166  |  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Etat physique

Liquide

## Couleur

Incolore

## Odeur

Solvant

## Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

## pH

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm<sup>3</sup>)

0,881

## Viscosité (40°C)

<0,07 cm<sup>2</sup>/s (40 °C)

## Changement d'état

## Point de fusion (°C)

-99

## Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

## Pression de vapeur

1,5 kPa (20 °C)

## Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

## Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

## Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

## Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

## Point d'éclair (°C)

25

## Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

**Inflammation spontanée (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Limite d'explosivité (% v/v)**

0,8 - 7,6

**Solubilité****Solubilité dans l'eau**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**n-octanol/coefficient d'eau**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**9.2 Autres informations****Solubilité dans la graisse (g/L)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**▼ COV (g/L)**

530

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune en particulier

**10.4. Conditions à éviter**

Évitez toute électricité statique.

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

**10.5. Matières incompatibles**

Matériaux cumbustible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****▼ Toxicité aiguë**

|                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| Produit/composant   | Xylène                          |
| Méthode d'essai     | OCDE 403                        |
| Espèce              | Rat, Brown Norway, mâle/femelle |
| Voie d'exposition   | Inhalation                      |
| Test                | CL50 (4 heures)                 |
| Valeur              | 6350 ppm                        |
| Autres informations |                                 |

|                     |  |
|---------------------|--|
| Produit/composant   | Xylène                                 |
| Méthode d'essai     | OCDE 402                               |
| Espèce              | Lapin, New Zealand White, mâle/femelle |
| Voie d'exposition   | Dermique                               |
| Test                | DL50                                   |
| Valeur              | >4200 mg/kg                            |
| Autres informations |  |

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Produit/composant | Xylène   |
| Méthode d'essai   | OCDE 401 |



Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

---

|                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| Espèce              | Rat, Brown Norway, mâle/femelle |
| Voie d'exposition   | Oral                            |
| Test                | DL50                            |
| Valeur              | 3523 mg/kg                      |
| Autres informations |                                 |

---

|                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| Produit/composant   | Acétate de n-butyle             |
| Méthode d'essai     | OCDE 403                        |
| Espèce              | Rat, Brown Norway, mâle/femelle |
| Voie d'exposition   | Inhalation                      |
| Test                | CL50 (4 heures)                 |
| Valeur              | >21 mg/L                        |
| Autres informations |                                 |

---

|                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| Produit/composant   | Acétate de n-butyle             |
| Méthode d'essai     | OCDE 401                        |
| Espèce              | Lapin, Albino Himalaya, femelle |
| Voie d'exposition   | Dermique                        |
| Test                | DL50                            |
| Valeur              | >14112 mg/kg                    |
| Autres informations |                                 |

---

|                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| Produit/composant   | Acétate de n-butyle             |
| Méthode d'essai     | OCDE 401                        |
| Espèce              | Rat, Brown Norway, mâle/femelle |
| Voie d'exposition   | Oral                            |
| Test                | DL50                            |
| Valeur              | 10768 mg/kg                     |
| Autres informations |                                 |

---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

|                     |  |
|---------------------|--|
| Produit/composant   | Acétate de n-butyle                          |
| Méthode d'essai     | OCDE 404                                     |
| Espèce              | Lapin, New Zealand White, mâle/femelle       |
| Durée               | 24 heures                                    |
| Valeur              | Effets nocifs observés (Modérément irritant) |
| Autres informations |  |

Provoque une irritation cutanée.

#### ▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|                     |  |
|---------------------|--|
| Produit/composant   | Xylène                                   |
| Méthode d'essai     | OCDE 405                                 |
| Espèce              | Lapin, New Zealand White, femelle        |
| Durée               | 24 heures                                |
| Valeur              | Aucun effet nocif observé (Non irritant) |
| Autres informations |  |

---

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | Acétate de n-butyle                      |
| Méthode d'essai   | OCDE 405                                 |
| Espèce            | Lapin, New Zealand White, mâle/femelle   |
| Durée             | 3 heures                                 |
| Valeur            | Aucun effet nocif observé (Non irritant) |

---

## Autres informations

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Effets sur le long terme**

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

**Autres informations**

Xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****▼ 12.1. Toxicité**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Produit/composant      | Solvant naphta aromatique léger (pétrole) |
| Méthode d'essai        | OCDE 201                                  |
| Espèce                 | Algues, Pseudokirchneriella subcapitata   |
| Milieu environnemental | Eau douce                                 |
| Durée                  | 96 heures                                 |
| Test                   | CE50                                      |
| Valeur                 | 19 mg/L                                   |
| Autres informations    |   |

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| Produit/composant      | Acétate de n-butyle             |
| Méthode d'essai        | OCDE 201                        |
| Espèce                 | Algues, Scenedesmus quadricauda |
| Milieu environnemental | Eau douce                       |
| Durée                  | 72 heures                       |
| Test                   | CE50                            |
| Valeur                 | 648 mg/L                        |
| Autres informations    |                                 |

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| Produit/composant | Acétate de n-butyle |
| Méthode d'essai   | OCDE 202            |

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

---

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| Espèce                 | Daphnie, Daphnia magna |
| Milieu environnemental | Eau douce              |
| Durée                  | 48 heures              |
| Test                   | CE50                   |
| Valeur                 | 44 mg/L                |
| Autres informations    |                        |

### ▼ 12.2. Persistance et dégradabilité

|  |   |
|--|---|
| Produit/composant                            | Solvant naphta aromatique léger (pétrole) |
| Biodégradable dans l'environnement aquatique | Oui                                       |
| Méthode d'essai                              | OCDE 301 A                                |
| Valeur                                       | >70%                                      |

---

|  |            |
|--|------------|
| Produit/composant                            | Xylène     |
| Biodégradable dans l'environnement aquatique | Oui        |
| Méthode d'essai                              | OCDE 301 D |
| Valeur                                       | >60%       |

---

|  |                     |
|--|---------------------|
| Produit/composant                            | Acétate de n-butyle |
| Biodégradable dans l'environnement aquatique | Oui                 |
| Méthode d'essai                              | OCDE 301 D          |
| Valeur                                       | 80%                 |

### ▼ 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Produit/composant        | Solvant naphta aromatique léger (pétrole) |
| Méthode d'essai          |   |
| Potentiel bioaccumulable | Oui                                       |
| LogPow                   | Aucune information disponible             |
| BCF                      | 4   |
| Autres informations      |   |

---

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Produit/composant        | Xylène     |
| Méthode d'essai          | OCDE 315   |
| Potentiel bioaccumulable | Oui        |
| LogPow                   | 8,1 - 25,9 |
| BCF                      | 3.12       |
| Autres informations      |            |

---

|                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| Produit/composant        | Acétate de n-butyle           |
| Méthode d'essai          | OCDE 317                      |
| Potentiel bioaccumulable | Aucune information disponible |
| LogPow                   | 2,3                           |
| BCF                      | 3.1                           |

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

Autres informations

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune particulière

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Xylène is listed with EPA Hazardous Waste Number: U239

**Étiquetage spécifique**

Sans objet

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

|             | 14.1<br>ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  | 14.4<br>PG* | 14.5.<br>Env** | Autres informations   |
|-------------|-------------|--|---|-------------|----------------|---|
| <b>DOT</b>  | UN1263      | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES       | Classe: 3<br>Étiquettes: 3<br>Code de classification: F1<br> | III         | Non            | Quantités limitées: 5 L<br>Code de restriction en tunnels: (E)<br>Voir ci-dessous pour plus d'informations. |
| <b>IMDG</b> | UN1263      | PAINT RELATED MATERIAL                   | Class: 3<br>Labels: 3<br>Classification code: F1<br>         | III         | Non            | Limited quantities: 5 L<br>EmS: F-E S-E<br>Voir ci-dessous pour plus d'informations.                        |
| <b>IATA</b> | UN1263      | PAINT RELATED MATERIAL                   | Class: 3<br>Labels: 3<br>Classification code: F1<br>         | III         | Non            | Voir ci-dessous pour plus d'informations.   |

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / See the Dangerous Goods List, section 3.2.1, for any information on special provisions, requirements, or warnings in connection with transport.

IATA / See Table 4.2 for any information on special provisions, requirements, or warnings in connection with transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### ▼ Listes canadiennes

##### ▼ Liste intérieure / LES

Oxyde de zinc est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

Xylène est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

Acétate de n-butyle est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

##### Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

##### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

##### Autre

Sans objet

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

##### Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312, Nocif par contact cutané.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H332, Nocif par inhalation.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune en particulier

##### Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2015.

La classification du mélange au regard des risques physiques basés sur les données expérimentales.

#### ▼ Homologué par

CHYMEIA

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr